

POSITION CONJOINTE FACE AU PROJET DE RÉSERVE NATURELLE AU PARC DU MONT-BELLEVUE

18 octobre 2018

Document conjointement déposé par les membres de :



POSITION CONJOINTE FACE AU PROJET DE RÉSERVE NATURELLE AU MONT BELLEVUE

L'Université de Sherbrooke et la Ville de Sherbrooke ont pour projet la création d'une réserve naturelle au parc du Mont-Bellevue. Il est actuellement planifié que cette réserve soit composée d'une zone intensive, d'une zone de transition ainsi que d'une zone protégée, zone particulière où la pratique du vélo de montagne serait interdite.

Tout d'abord, Dalbix et Sentiers Sherbrooke saluent la volonté de protéger ce boisé ancré au coeur de la ville et de la vie des sherbrookoïses. La création d'une réserve pourrait assurer la pérennité du mont Bellevue, le protégeant ainsi d'éventuels projets de développement immobilier. Il va de soi que ce bien commun doit bénéficier d'un cadre régissant son usage ainsi que son développement, et ce, afin que tous les citoyens, comme les visiteurs, puissent en jouir pleinement. Il sera également important de se garder l'opportunité de répondre aux besoins des générations futures en ayant la possibilité de s'adapter aux nouvelles tendances émergentes.

Puisque Dalbix et Sentiers Sherbrooke représentent plus de 17,000 cyclistes¹, dont une grande partie utilisent les sentiers du parc du Mont-Bellevue en toutes saisons, nous avons longuement réfléchi à quelques propositions pour harmoniser les activités des usagers.

En premier lieu, il est proposé d'officialiser certains sentiers existants actuellement non balisés dans le secteur J.S.-Bourque. Le territoire, déjà largement utilisé par les usagers de la montagne (marcheurs, coureurs, cyclistes, etc.), bénéficierait grandement de cette mesure puisque l'utilisation et les activités accessibles seraient dorénavant encadrées de manière officielle. De plus, une occupation formelle et étendue du territoire offrirait un moyen sûr de contrôler les activités qui s'y déroulent.

Deuxièmement, afin d'assurer un développement durable, concerté et adapté, il est proposé d'inclure au projet des principes permettant de guider le développement des sentiers ainsi que la pratique du vélo de montagne au mont Bellevue. Nous croyons fortement que l'inclusion de ces principes directeurs favoriserait l'intégration des intérêts et des préoccupations dès l'idéation des développements futurs, favorisant l'harmonisation des usages et la mobilisation citoyenne.

¹ L'État du vélo à Sherbrooke en 2015 - http://www.velo.qc.ca/files/file/expertise/VQ_EDV2015_Sherbrooke.pdf

En terminant, nous croyons fortement que ces propositions permettraient de combler les attentes de parties prenantes et des respecter les principes fondamentaux d'équité, d'accessibilité et d'ouverture à la diversité grandissante des activités en plein air. Selon nous, l'ajout de ces propositions assurerait au projet de réserve naturelle du mont Bellevue le statut de projet mobilisateur pour la communauté, l'université de Sherbrooke et pour la Ville de Sherbrooke. Ce sont, à nos yeux, les conditions gagnantes pour que ce projet soit une grande réussite.

Cosignataires,

Jean-François Deshaies
Président



Luc Dugal
Président



Pour connaître les détails de notre démarche de réflexion, notre position, nos propositions ainsi que les bénéfices pour le projet, SVP, consulter les pages qui suivantes de ce document.

POSITION CONJOINTE FACE AU PROJET DE RÉSERVE NATURELLE AU MONT BELLEVUE

1. LE PROJET DE RÉSERVE NATURELLE

1.1. Mise en contexte

L'université de Sherbrooke et la Ville de Sherbrooke ont pour projet la création d'une réserve naturelle au mont Bellevue. Il est actuellement planifié que cette réserve inclut une zone intensive, une zone de transition ainsi qu'une zone protégée, zone où la pratique du vélo de montagne serait interdite.

Selon les données actuelles connues, les zones projetées se définissent comme suit:

Zone intensive: représente le domaine skiable ainsi que le champ de tir à l'arc.

Zone de transition: les sentiers actuels (randonnée pédestre, vélo de montagne et fatbike, ski de fond, et raquettes) seront conservés, mais le développement de nouveaux sentiers diminuera. Certains sentiers informels seront également fermés.

Zone protégée (mont J.S-Bourque): seuls la randonnée pédestre, la raquette et le ski de fond resteront permis, mais avec une diminution d'intensité.

Toujours selon les données actuellement connues, le principal objectif de ce projet serait de préserver le milieu naturel afin de;

- le protéger d'éventuels projets de développement immobiliers;
- d'offrir la possibilité de faire des études scientifiques et activités de type contemplatives;
- limiter la détérioration du milieu causé par la présence des sentiers informels et leur taux de fréquentation.

2. CONSTATS ACTUELS DE SENTIERS SHERBROOKE ET DALBIX

2.1. Occupation des sentiers existants

Actuellement, on observe une très grande occupation des sentiers de vélo de montagne à Sherbrooke. En effet, cette occupation est causée par un nombre peu élevé de

kilomètres de sentiers de vélo accessibles à la population grandissante de cyclistes, mais également par le type et le niveau de difficulté des sentiers constituant l'offre globale officielle. Au total, seulement 10.5 km de sentiers officiels² sont disponibles sur le mont Bellevue. Il est important de rappeler que le mont Bellevue est le seul lieu officiel où la pratique du vélo de montagne est autorisée dans la ville de Sherbrooke et ses environs.

De plus, il est important de mentionner que la popularité du vélo de montagne est en constante progression, principalement depuis les 10 dernières années. Selon L'ÉTAT DU VÉLO AU QUÉBEC EN 2015, publié par Vélo Québec³, 17 000 adultes de Sherbrooke ont pratiqué le vélo de montagne en 2015. D'ailleurs, le club de vélo de montagne compétitif Dalbix a terminé prématurément sa période d'inscription cette année puisqu'il avait atteint sa capacité maximale, et de fait même atteint un seuil historique. Dalbix, avec 580 inscriptions, est un des plus gros clubs au Québec. Le nombre important de cyclistes inscrits force la répartition des entraînements sur plusieurs soirées en semaine. À l'été 2018, Dalbix a utilisé la quasi-totalité des sentiers du mont Bellevue, et ce, du lundi au jeudi pour les mois de mai à septembre. Nous croyons que cette nouvelle réalité doit tout d'abord être perçue positivement pour les raisons évidentes que les membres de Dalbix sont des citoyens actifs, mais également que cette nouvelle réalité peut créer des opportunités de développement économiques et touristiques.

L'occupation maximale des sentiers peut être également expliquée par l'offre actuelle de sentiers de vélo de montagne qui ne permet pas de suivre une nouvelle tendance du vélo de montagne, soit le style "enduro". Cette discipline du vélo de montagne qui se situe entre le cross-country et la descente, comprend des portions de descentes et de montées divisées en plusieurs étapes. Son format bien différent des autres disciplines nécessite des sentiers avec un profil généralement escarpé où les caractéristiques naturelles du terrain sont mises en valeur et très peu modifiées. Parmi l'ensemble des disciplines du vélo de montagne, l'enduro, est celle qui connaît la plus forte croissance au cours des dernières années et du coup, les sentiers de ce type sont ceux dont les besoins sont les plus criants. Le mont J.S-Bourque offre une rare option pour la pratique de ce sport à Sherbrooke en raison de son dénivelé adéquat et de la dimension du terrain.

Il est également important de noter que ce manque d'offre de sentiers ne se fait pas seulement sentir pour les adeptes du vélo de montagne, mais aussi pour ceux de course

² Selon les données GPS recueillies sur le site Trailforks

³ L'État du vélo à Sherbrooke en 2015 - http://www.velo.qc.ca/files/file/expertise/VQ_EDV2015_Sherbrooke.pdf

sur sentiers, une activité de plein air également largement pratiquée dans les sentiers non balisés du mont J.S-Bourque. De plus, les coureurs sur sentiers utilisent régulièrement les sentiers de vélo de montagne officiels pour la pratique de leur sport et même pour leurs compétitions. C'est une synergie naturelle qui prouve que les usagers peuvent cohabiter et que les sentiers peuvent être optimisés dans leur utilisation.

En bref, le taux d'occupation des sentiers devient donc une préoccupation de premier plan, et ce pour toutes les parties prenantes. Or, les sentiers de vélos existants sur le mont J.S-Bourque offre une excellente alternative. Puisque déjà existants, ces sentiers ne nécessitent pas de nouvelles empreintes au sol, ni de déboisement supplémentaire.

En terminant, le mont Bellevue étant situé au coeur de Sherbrooke, les propositions permettent de développer une offre locale et accessible permettant de garder les cyclistes, et leurs dépenses, à Sherbrooke. Sherbrooke peut se vanter d'avoir une montagne offrant aux amateurs de pouvoir pratiquer leur sport en ville, sans déplacement importants. Pour les cyclistes, cela signifie de pouvoir pratiquer leur sport les soirs de semaine, c'est un immense avantage et opportunité pour la ville.

2.2. Perception du mont J.S-Bourque par ses utilisateurs

La pratique du vélo de montagne sur le mont J.S.-Bourque fait partie des habitudes des cyclistes et ce, depuis plusieurs années. En fait, plusieurs sentiers sur cette montagne existent depuis fort longtemps à Sherbrooke. Avec le temps, les utilisateurs de la montagne, (cyclistes, marcheurs, coureurs, etc.) se sont appropriés ces sentiers et plusieurs d'entre eux croient fermement que ces sentiers sont officiels et légitimes. Ces habitudes sont ancrées chez les gens et seront extrêmement difficiles à changer.

Le manque de communication et de signalisation a largement contribué au fait que les utilisateurs de la montagne croient que le mont Bellevue et le mont J.S.-Bourque forment un seul et même parc appartenant à un seul et même propriétaire foncier, soit la ville de Sherbrooke. En général, Pour la population en générale, il est extrêmement difficile, voire même impossible de voir la différence entre les divers secteurs, sauf pour quelques personnes plus informées sur ces dossiers. À titre d'exemple, aucune signalisation n'est visible sauf quelques indications de secteurs en régénération.

2.3. L'occupation du territoire comme moyen de mitigation

Sentiers Sherbrooke et Dalbix reconnaissent que l'éducation et la sensibilisation font parties des moyens efficaces de pour changer des habitudes. Cependant, pour que de tels moyens soient efficaces, un argumentaire valable doit être construit. Ici, quels seront les arguments suffisamment forts pour convaincre les gens d'abandonner une pratique en plein air qu'ils considèrent respectueuse de l'environnement et bienfaitrice pour leur santé alors qu'aucune autre offre n'est présente pour la remplacer? D'ailleurs, tel que mentionné par Mélanie Lelièvre, directrice générale de Corridor Appalachien lors d'une entrevue avec Radio-Canada le 27 juillet 2018⁴, les sentiers de vélo de montagne ne sont pas plus dommageables pour l'environnement que les sentiers conçus pour d'autres usages. De plus, selon elle, la pratique de sport de plein air met les gens en contact avec la nature et ainsi contribue à augmenter la sensibilité des gens envers la protection de l'environnement.

Il est important de rappeler que la marche en forêt ou le vélo de montagne est pratiquée par des adeptes visant les mêmes objectifs: être dans la nature. Il est donc naturel de croire que ce sont les meilleurs occupants d'un territoire que l'on veut protéger car tous recherchent la pérennité du milieu pour préserver ces expériences.

En permettant un accès au mont J.S.-Bourque, il nous deviendra possible d'être en contact avec ces gens et ainsi pouvoir travailler à les sensibiliser et modifier leurs habitudes, s'il y a lieu. Nous croyons fortement que la plus grande force de sensibilisation viendra des utilisateurs entre eux.

Ces moyens, jumelés, à une offre qui convient aux besoins des utilisateurs de la montagne, sont la clé du succès pour assurer un meilleur contrôle du territoire.

3. POSITION, PROPOSITIONS, JUSTIFICATIONS ET EFFETS BÉNÉFIQUES POUR LE PROJET

3.1. Notre position

Tout d'abord, Dalbix et Sentiers Sherbrooke saluent la volonté de protéger ce boisé ancré au coeur de la ville et de la vie des sherbrookoïses. Nous sommes pour le respect de l'environnement. D'ailleurs, ceci fait partie des valeurs mises de l'avant par nos 2 organismes (le RESPECT). La création d'une réserve pourrait assurer la pérennité du

⁴ *L'impact environnemental du vélo de montagne* - Interview de Mme. Mélanie Lelièvre, directrice générale de Corridor Appalachien à l'émission Par ici l'info à la radio de Radio-Canada le 27 juillet 2018

mont Bellevue, le protégeant ainsi d'éventuels projets de développement non compatibles avec son usage récréatif actuel.

Il est évident pour nous que ce bien commun doit bénéficier d'un cadre en régissant son usage ainsi que son développement, et ce, afin que tous les citoyens, comme les visiteurs, puissent en jouir pleinement.

Par contre, étant donné les préoccupations susmentionnées, nous n'appuyons pas le projet de réserve dans sa forme actuelle. L'importance et la durée des impacts appréhendés par la communauté de cycliste à Sherbrooke sont tellement grands qu'il sera impossible d'obtenir leur appui. À nos yeux, l'implantation d'une réserve naturelle et l'interdiction du vélo de montagne n'est pas une solution envisageable. C'est une solution réactive qui ne regarde pas toutes les opportunités de développement pour l'ensemble des citoyens, opportunités qui peuvent être réalisées en concertation. C'est un fait pour l'ensemble des parties prenantes impliquées dans ce dossier.

D'autre part, nous sommes convaincus que la mission et les objectifs d'un tel projet n'est pas nécessairement en contradiction avec la pratique de sports en plein air tel que le vélo de montagne. En effet, la préservation des milieux naturels est au cœur des préoccupations des amateurs de plein air. Nous réitérons que le vélo de montagne ne devrait pas être exclu totalement de la zone protégée proposée dans le projet de réserve naturelle, d'autant plus que d'autres sports similaires ne le sont pas.

3.2. Notre proposition

Actuellement le mont J.S.-Bourque compte près de 8 km de sentiers informels connus à ce jour. Ces sentiers sont utilisés entre autres par les marcheurs, les cyclistes et les coureurs en sentier l'été⁵. À titre comparatif, rappelons qu'il existe environ 10,5 km de sentiers officiels sur la montagne du mont Bellevue. Les sentiers non balisés du mont J.S.-Bourque représente donc une densité de sentier moins importante (km de sentier par km² de terrain). Après une analyse plus poussée, il serait possible que quelques sentiers à l'intérieur du secteur J.S.-Bourque nécessiteraient certaines améliorations afin de respecter les bonnes pratiques de conception et construction de sentiers ainsi que d'aménagement en milieu forestier.

⁵ Selon les données GPS recueillies par Sentiers Sherbrooke

Sentiers Sherbrooke et Dalbix proposent donc les aspects suivants au projet de réserve naturelle du mont Bellevue :

1. Conserver le 7,8 km de sentiers existants sur le mont J.S.-Bourque.
2. Travailler en partenariat avec les diverses parties prenantes pour l'élaboration d'un cadre pour le développement et la pratique de vélo de montagne dans la zone protégée. Par cadre, nous entendons l'établissement de normes de construction et d'entretien des sentiers ainsi que l'élaboration de balises pour déterminer la densité adéquate de sentiers permettant la pratique de sport en plein-air.
3. Toujours avec les parties prenantes, sécuriser et modifier les sentiers afin de limiter et/ou mitiger les impacts négatifs sur les milieux physiques, biologiques et humains et favoriser les impacts positifs.
4. S'engager à fermer ou détourner certains sentiers existants s'il est démontré que ces derniers se retrouvent dans une zone où des espèces menacées d'extinction se retrouvent. Cette zone identifiée pourrait être réservée pour permettre la pratique d'étude scientifique.
5. Mettre en place de bonnes pratiques que ce soit sur la conception, la construction et l'entretien de sentiers. Nous proposons comme base de départ 2 guides émis par 2 organismes reconnues pour leurs soucis du développement durable soit le *Guide d'aménagement de sentiers de vélo de montagne* de Vélo Québec⁶ ainsi que *Managing Mountain Biking* de l'IMBA, l'International Mountain Bike Association Canada⁷.
6. Travailler à maximiser l'équilibre et l'équité entre plusieurs des 16 principes de développement durable⁸ mis de l'avant par le MDDELCC et plus particulièrement les suivants:

santé et qualité de vie : en améliorant l'offre disponible sur ce site situé au coeur de la vie des sherbrookoïses et en la rendant plus accessible pour la pratique d'activités et de sports en plein air, ceci aura pour effet de bonifier la qualité de vie des citoyens. Une vie active en harmonie avec la nature.

équité et solidarité sociale : tout d'abord, en protégeant ce boisé contre d'éventuels développements immobiliers et ensuite, en impliquant et

⁶ <http://www.velo.qc.ca/fr/expertise/publications-techniques>

⁷ <https://www.imbacanada.com/managing-mountain-biking-book>

⁸ *Loi sur le développement durable, Chapitre II, article 6, LES PRINCIPES* :
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf>

incluant toutes les parties prenantes dans ce projet. Ce faisant, les parties prenantes sont consultées dès le processus de réflexion favorisant l'harmonisation des usages pour le bien collectif.

protection de l'environnement : intégrer les mesures de protection de l'environnement dans un développement encadré et contrôlé.

efficacité économique: Non seulement notre proposition propose une énorme valeur ajoutée à la population sherbrookoise sans investir des sommes énormes, mais la pratique d'activités de plein air est également un vecteur économique moderne très important. Des retombées économiques locales (boutiques, ateliers mécaniques, restaurants, etc.) sont des impacts positifs non négligeables.

participation et engagement : la communauté vélo de montagne est composée de citoyens et d'entreprises bénévoles extrêmement engagés dans la pratique et l'encadrement de ce sport. Il est facile de constater cet engagement en comptant la quantité de bénévoles présents aux corvées automnales et printanières pour le nettoyage et d'entretien des sentiers de vélo. Ces corvées regroupent des citoyens, des travailleurs, des entrepreneurs, des étudiants, des parents, des grands-parents, des jeunes et moins jeunes, ayant tous en commun une passion; le vélo de montagne. Et c'est sans compter les efforts et l'engagement des organismes qui supportent le développement et l'entretien des sentiers ainsi que ceux qui initient de jeunes Sherbrookoises et Sherbrookoises dans la pratique de ce sport.

accès au savoir : l'engagement favorise la transmission des connaissances. D'un point de vue environnemental, un citoyen près de la nature la respectera davantage.

subsidiarité : en déléguant les responsabilités et en impliquant les organismes ayant l'expertise approprié permettra une gestion plus intégrée et efficace.

prévention : en présence d'un risque connu, il sera avantageux d'avoir l'ensemble des parties prenantes impliquées afin d'établir et de mettre en oeuvre un plan d'action de prévention, d'atténuation et de correction

préservation de la biodiversité : l'empreinte au sol des sentiers de vélo de montagne est comparable aux autres activités de plein air comme la marche ou la course en sentier. De plus, le fait d'augmenter l'offre de sentier aurait pour effet de réduire le taux de fréquentation par sentier.

respect de la capacité de support des écosystèmes: (voir *Préservation de la biodiversité*)

7. Développer et implanter une signalisation adéquate (exemple: signalisation installée au mont Bellevue en 2016). Cette signalisation permanente comprendrait l'accès aux sentiers devenus officiels et l'identification des interdictions.
8. Établir un plan de communication afin de sensibiliser la communauté sur la pratique du vélo de montagne et la cohabitation entre les usagers du parc.
9. Limiter le type de travaux et d'intervention dans la zone protégée de la réserve naturelle.

De plus, l'entente pourrait avoir une durée temporelle établie et ainsi être révisé à la satisfaction des parties.

3.3. Effets positifs directs des propositions pour le projet de réserve naturelle

Il est important de rappeler que le vélo de montagne n'est pas une pratique nuisible pour l'environnement, au même titre que la pratique des autres activités en forêt (marche, course, etc.). Ceci est d'ailleurs reconnu par le Corridor Appalachien.⁹ S'il est bien encadré, planifié et aménagé, cette activité peut très bien s'insérer dans son environnement physique, biologique et social, et même créer de nombreuses retombées positives. Si notre communauté désire rapprocher les citoyens de la nature il faut leur en donner accès, et ce, peu importe leurs types d'intérêt.

Nous réitérons notre demande de ne pas bannir la pratique du vélo de montagne sur le mont J.S-Bourque car nous croyons que les objectifs du projet de réserve naturelle peuvent être rejoint par nos propositions. En fait, nous croyons fermement que les aspects suivants pourraient créer une valeur au projet:

- Encadrer le développement et l'usage permet l'application de normes et de bonnes pratiques propres et adaptées au milieu récepteur;
- Inclure les multiples utilisateurs dès la réflexion sur l'avenir de la zone permet un développement concerté, adapté et proactif;
- Communiquer adéquatement les règles de fréquentation, d'occupation et d'usages assurerait un meilleur contrôle des accès sur le territoire, et permettrait, le cas échéant, de sanctionner

⁹ *L'impact environnemental du vélo de montagne* - Interview de Mme. Mélanie Lelièvre, directrice générale de Corridor Appalachiien à l'émission Par ici l'info à la radio de Radio-Canada le 27 juillet 2018

- Informer les usagers du territoire sur les composantes du milieu biologique permet de les sensibiliser au privilège d’avoir un tel espace dans leur communauté;
- Accorder l’utilisation et le développement des sentiers sur le mont J.S-Bourque profite également au marcheurs et coureurs, et répond donc à un besoin plus grand que celui visé par le présent document.

Il est important de rappeler que la communauté de cycliste pour Sherbrooke et sa région est estimée à 17 000 adultes¹⁰. Pour une ville d’environ 166 000 habitants (tout âge confondu), cela représente une portion importante. Avec la popularité grandissante de ce sport, il va de soi que nous devons conserver la possibilité de s’adapter aux besoins et aux tendances qui émergeront afin répondre aux besoins des générations futures.

3.4. Effets positifs indirects des propositions pour le projet de réserve naturelle

De manière plus générale, faciliter et améliorer l’accessibilité aux installations et aux sites pour la pratique du sport offrent plusieurs avantages pour la population et la communauté. Dans le cas de la présente proposition, les éléments suivants doivent également être considérés:

- i. Le vélo de montagne, pour le développement économique et touristique

La pratique du vélo de montagne est un vecteur potentiel d’activité économique important pour la région de Sherbrooke. Selon une étude publiée en 2015, le cyclotourisme et le marché du vélo génèrent des dépenses de 1,2 milliard de dollars par année au Québec. Ces dépenses permettent la création de 10 000 emplois et font atterrir des centaines de millions de dollars dans les coffres de l’état sous forme de revenus d’impôts et de taxes.¹¹ Boutiques de plein air, boutiques spécialisées, ateliers de mécaniques, compagnies d’excavation et d’aménagement paysagers, plusieurs entreprises vivent de la pratique de ce sport.

Le vélo de montagne est maintenant un important vecteur de développement économique dans certaines régions du Québec.

¹⁰ L’État du vélo à Sherbrooke en 2015 - http://www.velo.qc.ca/files/file/expertise/VQ_EDV2015_Sherbrooke.pdf

¹¹ L’État du vélo au Québec en 2015 -

<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/modes-transport-utilises/velo/Documents/etat-velo-2015.pdf>

À titre d'exemple, la vallée du Bras-du-Nord, près de la ville de Saint-Raymond (environ 10 000 habitants) dans la région de Portneuf, a développé plusieurs secteurs et installations pour la pratique du vélo de montagne. Le secteur Shannahan comprend des sentiers de vélos aménagés dans des érablières en exploitation, des terres publiques (ZEC, baux d'exploitation forestiers et acéricoles) et privées. Certains sentiers longent les berges d'une rivière et permettent des points de vue exceptionnels et inaccessibles autrement qu'à vélo. Les cyclistes côtoient les randonneurs, les kayakistes, les pêcheurs, les chasseurs, et ce, en toutes saisons. Cet environnement exceptionnel attire de nombreux amateurs créant ainsi des retombées économiques locales de plus de 400 000\$ par année¹².

Un autre exemple bien connu est le village de East Burke au Vermont qui possède un réseau de plus de 180 km de sentiers accueillant 94 000 cyclistes annuellement. Les retombées économiques locales engendrées par la pratique du vélo de montagne y sont estimées à plus de 16 millions \$USD annuellement¹³.

Sans aucun doute, le vélo de montagne peut être considéré comme un vecteur de développement économique et touristique.

ii. Le vélo de montagne, pour les familles

Le vélo de montagne, est un sport en plein essor. Un des facteurs qui contribue à son augmentation est très certainement, à l'instar de plusieurs sports plus traditionnels, la possibilité de pratiquer ce sport en famille. Cet avantage est entièrement en ligne avec les valeurs préconisées par plusieurs jeunes familles d'aujourd'hui. Cette capacité du vélo de montagne à rassembler ne peut donc qu'avoir un effet bénéfique sur les jeunes familles actives de Sherbrooke, et donc, pour sa population en générale.

iii. Le vélo de montagne, pour la santé

C'est un fait incontestable et bien documenté, la pratique d'activité sportive est bénéfique pour la santé physique et mentale de la population. La pratique du vélo,

¹² Selon une étude de de l'Office du tourisme et des congrès de Québec - http://www.valleebbrasdunord.com/images/110913_EcoDeLaVAllee.pdf

¹³ What's a Trail Really Worth? Vermont Sports Magazine - <http://vtsports.com/whats-trail-really-worth/>

toutes disciplines confondues, est en plein effervescence. Selon l'étude sur L'État du vélo à Sherbrooke en 2015, les cyclistes sherbrookoïses pédalent en moyenne 3 heures par semaine ce qui représente 174 000 heures d'activités physique hebdomadaire pour les sherbrookoïses. Sherbrooke bouge à vélo et c'est une excellente chose! En proportion, la pratique du vélo de montagne, avec les installations actuelles, compte pour plus de 20% de ce temps de pratique. Imaginons ce que ce serait avec une offre bonifiée!

4. CONCLUSION

En terminant, nous croyons fortement que les propositions susmentionnés permettraient de combler les attentes des parties prenantes et de respecter les principes fondamentaux d'équité, d'accessibilité et d'ouverture à la diversité grandissante des activités en plein air. Selon nous, l'ajout de ces propositions assurerait au projet de réserve naturelle du parc du Mont-Bellevue le statut de projet mobilisateur pour la communauté, l'Université de Sherbrooke et pour la Ville de Sherbrooke. Ce sont, à nos yeux, les conditions gagnantes pour que ce projet soit une grande réussite.

Sentiers Sherbrooke et Dalbix réitère leur intérêt à collaborer et à travailler dès maintenant avec l'ensemble des parties prenantes.

Cosignataires,

Jean-François Deshaies
Président



Luc Dugal
Président



Autres personnes ayant travaillé à la rédaction et révision du document:

David Lacroix
Vice-Président, Sentiers Sherbrooke

Dominique Potvin
Administrateur, Sentiers Sherbrooke

Marc Desrosiers
Membre, Sentiers Sherbrooke

Marie-Pierre Morel
Membre, Sentiers Sherbrooke